



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 10, signer les conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec la CCI 17 une convention de partenariat financier « Faites de l'international 2024 », dans laquelle la CDCHS s'engage à une participation financière de 6000€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le

15 MAI 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex